

Élections
Municipales 2014

COLOMBES

LAURENT TRUPIN 2014



Tous ensemble pour la relève !

Colombes a un potentiel énorme.

Quand le maire sortant déclare : « la lutte contre le trafic de drogue ce n'est pas mon affaire » il fait le jeu de la délinquance !

Quand il compare Colombes à Marseille : il fait fuir les entreprises et sème la peur parmi les habitants !

Armer la police municipale sans la former et multiplier les caméras de surveillance sur la voie publique, dont les voyous connaissent l'emplacement, ce n'est pas la réponse !

Il faut véritablement se donner les moyens de la tolérance zéro.

Aucune délinquance ne doit être acceptée. Policiers municipaux et nationaux doivent être présents sur le terrain en permanence et dans tous les quartiers : « l'îlotage ». Un choix assumé qui s'inscrit dans la promotion d'une nouvelle image de Colombes.

« Accéder aux soins » fait partie des droits fondamentaux.

Pour en finir avec les « déserts médicaux » dans certains quartiers et ne plus être obligé de renoncer aux soins, il faut développer des actions de prévention et créer une maison de santé. La situation actuelle est contraignante pour les habitants autant que pour les hospitaliers qui font face aux urgences hospitalières surchargées.

Transports et stationnement à Colombes : les échecs de la municipalité sortante !

Notre ville mérite une meilleure qualité du service SNCF, des gares rénovées (Centre, Stade et Les Vallées). Il faut se battre pour une gare du Grand Paris. Se déplacer et stationner à Colombes doivent être des libertés et non des contraintes. Tous ces sujets et bien d'autres ont été délaissés. **Il est temps d'avoir une politique des transports digne d'une commune de 87.000 habitants.**

Redevenons fiers d'être Colombiens !

Laurent Trupin - Candidat du Rassemblement de l'opposition municipale

LA SÉCURITÉ



Jean-Paul Bolufer

Préfet honoraire

jp.bolufer@trupin2014.fr

La sécurité, une liberté fondamentale. Vous l'assurer sera notre priorité, dans tous les quartiers.

Nos propositions :

Un maire-adjoint dédié, expert de la sécurité, qui :

- Se bat pour augmenter les effectifs de la police nationale dans notre ville,
- S'engage à recruter et à former davantage de policiers municipaux,
- Soutient l'action des éducateurs pour diffuser des valeurs du "vivre ensemble" auprès des jeunes.

"La délinquance à Colombes, ne sera plus une fatalité !"

Une présence humaine partout : l'îlotage

- Des policiers attachés à une zone précise, qui connaissent le terrain et ses habitants.
- Une présence à la fois dissuasive et préventive pour maintenir l'ordre.
- La valorisation de tous les relais qui agissent au quotidien dans tous les quartiers pour mieux "vivre ensemble".

Une tolérance zéro contre la délinquance sous toutes ses formes

- Consommation de stupéfiants sur la voie publique.
- Nuisances sonores de nuit et en soirée.
- Mendicité organisée en réseau.

Des moyens d'agir pour les forces de police

- Un commissariat de police unique pour que les polices nationale et municipale communiquent mieux, tout en gardant chacune leur commandement et leur périmètre.
- Une meilleure coordination entre les agents municipaux et les AVSP afin qu'ils viennent en renfort quand c'est nécessaire.
- Une vidéosurveillance renforcée avec plus de caméras dans les lieux publics et des liens entre les différents réseaux de surveillance.

LES TRANSPORTS

Emmanuel Dalmar

Consultant secteur transport

e.dalmar@trupin2014.fr



"Sans transport efficace, il n'y a ni emploi ni qualité de vie, nous ferons de Colombes la ville où se déplacer devient simple"

Se déplacer et stationner, seront notre urgence !

Nos propositions :

Des transports respectueux de l'environnement

- Un service COLOMB'BUS plus étendu et plus fréquent,
- De vraies pistes cyclables avec une signalisation adaptée,
- Des « vélib » intercommunaux et des parcs à vélos sécurisés autour des gares.

Un stationnement simplifié et sécurisé

- Une politique de stationnement plus simple et plus équitable, avec un tarif résidentiel unique et généralisé dans toute la ville,
- Une sécurité accrue dans les parkings en sous-sol.

Une circulation des voitures plus fluide sur les grands axes de la ville

Nous nous battons pour :

Des transports publics qui fonctionnent

- Des lignes qui cessent d'être les plus mal loties d'Île-de-France,
- Pour que la «ville aux 4 gares» ne soit plus la «ville aux 4 annulations de train/h» !

De nouvelles infrastructures avec le Grand Paris

- Une gare du Grand Paris pour Colombes comme à Gennevilliers ou Bois-Colombes.
- La jonction des tramways T1 et T2 avant 2022.

LA SANTÉ

Loïc Josseran

Médecin de santé publique

Conseiller du cabinet de Xavier Bertrand,

Ministre de la santé et Nora Berra,

Secrétaire d'Etat à la santé - 2010/2012

l.josseran@trupin2014.fr



"Oui, avec nous, tous les Colombiens pourront enfin accéder aux soins"

La santé, un droit pour tous.

Vous aider à la préserver sera notre objectif.

Nos propositions :

Une maison de santé accessible à tous 7 jours sur 7

- Des soins de proximité assurés en coordination avec l'hôpital.
- Des professionnels de santé de toute nature : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes libéraux ou hospitaliers, généralistes ou spécialistes.
- Une permanence pour délester les urgences de l'hôpital.
- Un espace sécurisé par des caméras et la présence de la police municipale.
- Un engagement à soigner tous les Colombiens sans discrimination.

Une politique volontariste pilotée par un spécialiste en santé publique

- Un état des lieux de la santé publique dans notre ville.
- L'adhésion au réseau des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
- Des actions pour inciter de nouveaux médecins à s'installer à Colombes.

Des actions de prévention pour un bien-être au quotidien

- Des actions simples déployées par les professionnels de santé de votre ville.
- Ciblées sur les problèmes de santé du quotidien : soins dentaires, dépistages dermatologiques, examens ophtalmologiques, etc.

Ensemble, construisons l'avenir de notre ville !



© mention DR

JE SOUHAITE APPORTER MON SOUTIEN À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE LAURENT TRUPIN, POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014 À COLOMBES :

VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Email : Téléphone :

et je souhaite faire un don par chèque à l'ordre de "Stéphane Dumaine mandataire financier de Laurent Trupin" :

20€ 40€ 60€ 80€ 100€ 150€ €
6,80€* 13,60€* 20,40€* 27,20€* 34,00€* 51,00€*

*après réduction d'impôt

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% du montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable (article 200 du Code général des impôts). Pour les dons effectués en 2013, un reçu fiscal vous sera adressé par le mandataire financier en avril 2014, et sera à joindre à votre déclaration de revenus 2014.

Conformément à l'article L. 52-9 du Code électoral, ce mandataire financier, déclarée le 11 avril 2013 est seul habilité à recueillir des dons en faveur de Mr Laurent Trupin dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du Code électoral, modifié par la loi de finances pour 2006, article 5 II n° 2005-1719 du 30 décembre 2005.

À :, le :, Signature

Merci de renvoyer ce formulaire accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de : "Stéphane Dumaine mandataire financier de Laurent Trupin" à l'adresse suivante : Laurent Trupin 2014, 36 rue du Bournard - 92700 Colombes

Article L52-8, modifié par Loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 - art. 5 JORF 31 décembre 2005

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

www.trupin2014.fr

☎ 06 78 86 49 76 - contact@trupin2014.fr

📍 Colombes, le meilleur pour tous.

📧 @trupin2014

contact@trupin2014.fr
www.laurenttrupin.fr